

Suivi du plan triennal handicap 2017-2019

Dans le cadre de la feuille de route sociale ministérielle pour 2018, une réunion de travail portant sur le plan triennal 2017-2019 en faveur de l'emploi et l'insertion des travailleurs en situation de handicap ou d'inaptitude s'est tenue le vendredi 29 juin 2018.

Cette réunion était présidée par Grégoire Jourdan, adjoint à la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales. Blandine Théry-Chamard, haute fonctionnaire handicap et inclusion, et Christophe Conan, correspondant handicap, étaient présents. La CFDT était représentée par Jean François Le Clanche et Denis van der Putten.

1467 agents en situation de handicap au MAA

Le ministère de l'Agriculture a pour objectif, en 2022, un taux de 6 % d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Fin mai 2018, le MAA a déclaré un taux d'emploi légal de 5,09 %, soit 1 560 agents. Il y a en fait 1 467 agents en situation de handicap au ministère.

Même si ce chiffre est en légère augmentation, le ministère doit néanmoins accentuer ses efforts pour atteindre l'objectif des 6 %. En effet, pour la CFDT, un travailleur en situation de handicap n'est pas une contrainte mais une richesse et une ressource pour le service public qui l'emploie. Il faut que les encadrants tout comme les agents changent de perception vis-à-vis de cette catégorie spécifique de travailleurs.

Vers une amélioration du suivi individualisé des agents en situation de handicap

Le recrutement de travailleurs handicapés est fixé par la [note de service SG/SRH/SDDPRS/2014-747](#) du 15 septembre 2014, qui reste une référence. Selon l'administration, une amélioration du suivi individualisé accompagnée de la rédaction de rapports d'évaluation a notamment été demandée aux recruteurs. Une nouvelle note de service est en projet.

Face aux difficultés rencontrées sur le terrain par les agents en situation de handicap (absence d'empathie, déconsidération, poste de travail mal adapté, rebuffades, etc.), la CFDT demande qu'une nouvelle sensibilisation des encadrants soit faite, y compris dans l'enseignement agricole, notamment par une nouvelle diffusion du [Guide du recrutement, de l'accueil et du maintien dans l'emploi](#) des travailleurs en situation de handicap au ministère de l'Agriculture.

De plus, la CFDT demande que ce guide soit enrichi, notamment en mentionnant les spécificités du recrutement des agents en situation de handicap. De la même façon, la situation de ces agents doit être prise en compte dans le cadre du groupe de travail sur les parcours professionnels.

Espace personnel des agents en situation de handicap

La connaissance des agents en situation de handicap est liée à la qualité des informations contenues dans l'espace personnel des agents.

L'administration rappelle que cet espace personnel permet désormais de vérifier l'exactitude des données relatives à une reconnaissance administrative d'un handicap, ou de porter à la connaissance de son administration cette information, si cela n'avait pas été fait préalablement (*voir notre article*). Cette

mise à jour est essentielle. En effet, les agents ne peuvent faire valoir leurs droits liés à des situations de handicap (aménagement du poste de travail, priorité pour les mobilités, temps partiel de droit, retraite anticipée, etc.) que si l'administration a connaissance de la situation de handicap. Un numéro spécial d'*InfoRH* sera diffusé en septembre sur ce sujet.

Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs « handicap et compétences »

De nouveaux correspondants régionaux pour les agents et pour les élèves de l'enseignement agricole ont été désignés.

Depuis 2017, un réseau de 32 ambassadeurs « handicap et compétences » a été constitué au niveau du territoire national ([note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-199](#) du 6 mars 2017). Leurs principales missions consistent à :

- renforcer les actions de communication engagées par le ministère ;
- favoriser l'accueil et l'orientation des agents en situation de handicap vers les interlocuteurs spécialisés qui ont en charge la gestion du handicap ;
- relayer les informations des interlocuteurs du handicap régionaux et nationaux. En 2018, le ministère renforcera ce réseau en préparant d'une part une lettre de mission dédiée et d'autre part en mettant en place un nouvel appel à candidatures, pour environ 32 nouveaux ambassadeurs handicap et compétences.

La CFDT salue positivement cette initiative. Elle souligne que les lettres de mission doivent définir précisément les missions des ambassadeurs, ainsi que les modalités d'évaluation de leurs activités.

À cet effet, la CFDT demande que les fiches de poste de

chaque ambassadeur « handicap et compétences » prennent en compte ces missions, notamment en précisant la quotité de temps qui leur est consacrée et que chaque entretien professionnel soit l'occasion de faire un bilan de l'activité d'ambassadeur. Une évaluation du dispositif sera à terme à réaliser.

Un budget légèrement en hausse

En 2017, le budget alloué aux différentes aides en faveur des personnes en situation de handicap au ministère a été de 523 000 €. En 2018, le budget prévisionnel est de 635 000 € ; mi -juin 447 500 € ont été dépensés.

Le ministère a lancé sur l'année 2017 une campagne de sensibilisation en forme d'interpellation. « Situation de handicap : fiez-vous aux compétences ! », telle était l'accroche de cette action fédératrice, pour annoncer une politique de ressources humaines plus inclusive et une invitation à questionner nos *a priori*. Pour la campagne de communication 2018, la Dicom prépare trois affiches et un dépliant de sensibilisation destiné aux encadrants.

Le 26 avril dernier, se déroulait pour la première fois en France le DuoDay, une action européenne en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Corinne Kichenin, l'un des 32 ambassadeurs « handicap et compétences » du ministère de l'Agriculture, livre le récit de cette journée, avec l'accueil au sein du secrétariat général de la DAAF de La Réunion de Gilles Nourry, agent polyvalent atteint d'une dyspraxie.

Après avoir présenté son action lors du CTM du 11 avril 2018, Blandine Théry-Chamard, haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion au ministère, a exposé son rôle et ses missions au groupe de travail.

Il est rappelé que des informations pour les personnes en

situation de handicap et liées à la politique handicap du ministère sont disponibles sur le site <http://handicap.agriculture.gouv.fr>.

N'hésitez pas à [nous contacter](#).